



MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Reference unique de mandat :

Type de Contrat : Caution de 2000 €

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Communauté de Communes Sud Alsace Largue à envoyer des instructions à votre banque pour débitervotre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR25ZZZ437224

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
Adresse : 7 RUE DE BÂLE
Code Postal : 68210
Ville : DANNEMARIE
Pays : France
Téléphone : 03 89 07 24 24.

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :	<input type="checkbox"/> Récurrent	<input checked="" type="checkbox"/> Unique
---------------------------	------------------------------------	--

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de communes Sud Alsace Largue. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de communes.

Signé à :

Le :/...../.....

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés